

Jérôme Viaud

Lettre ouverte aux grassois s'exprime

sur les finances communales



**Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,**

Alors que le Gouvernement multiplie les effets d'annonces sur le Projet de Loi de Finances pour 2017 demandant aux communes toujours plus d'efforts pour redresser les finances publiques, il est de mon devoir de Maire de dénoncer les mesures qui se préparent et d'alerter nos concitoyens.

Ces efforts sont aujourd'hui intenable et vont à l'encontre des intérêts de nos territoires et de ses habitants.

J'ai eu l'occasion de le dire publiquement le 21 octobre dernier, lors de l'assemblée générale de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes, en invitant les élus à s'opposer à la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine qui se prépare.

Nos députés, Eric CIOTTI et Charles-Ange GINESY, soucieux de relayer l'expression de notre colère et de notre inquiétude, viennent de déposer un amendement dans ce sens et je m'en réjouis.

Mon objectif est de vous informer tout en levant doutes et interrogations trop souvent relayés à leur profit par nos détracteurs.

L'état financier de toutes les communes de France est préoccupant, Grasse n'échappe malheureusement pas à ce triste constat. Parce que la bonne gestion des finances communales est ma priorité absolue, j'ai, depuis ma prise de fonction, mis en place des mesures compensatoires que cette lettre ouverte détaille et commente de façon réaliste.

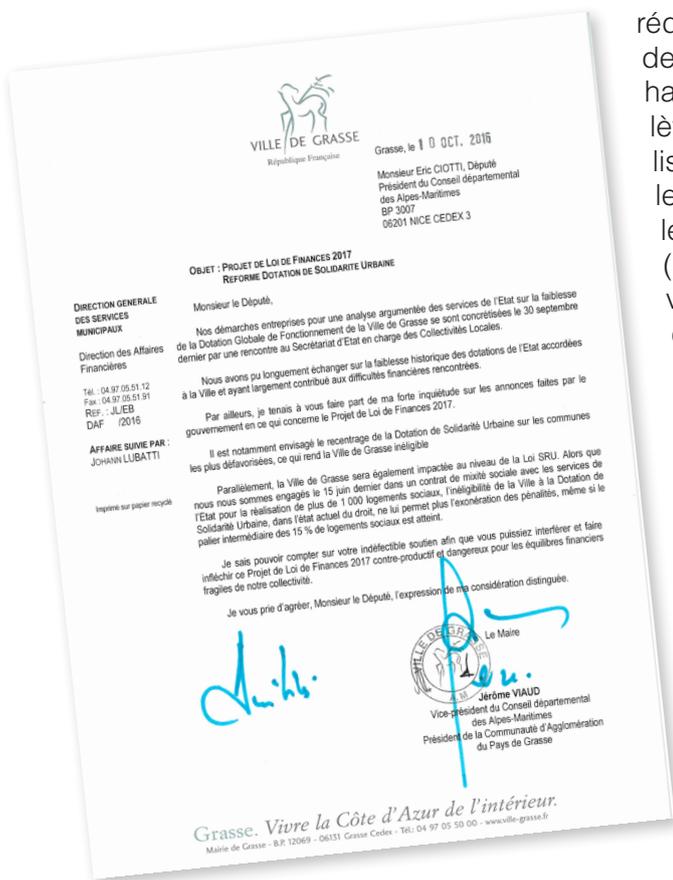
Je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à ce dossier.

Soucieux comme vous du développement harmonieux de notre ville, je vous assure de ma parfaite détermination à tenir les engagements pris devant vous en mars 2014 et de mon total investissement dans les actions que je mène, avec l'équipe de la majorité municipale, pour l'avenir de Grasse et des habitants de tous ses hameaux.

Très cordialement



«Dénoncer les arbitrages injustes de l'Etat»



réduction des dotations de l'Etat ainsi qu'à la hausse de ses prélèvements qui pénalisent les communes, les départements, les régions obligés (contrairement à lui) à voter des budgets en équilibre.

Mauvais gestionnaire, l'Etat veut faire croire que les collectivités locales sont fautives et désigne à la vindicte populaire les élus du peuple qu'il rend responsables de la situation en les livrant au jugement de leurs concitoyens. Dans le même temps, il réduit ses aides, augmente

ses prélèvements et impose de nouvelles dépenses !

Une manifestation nationale des maires a eu lieu en septembre 2015 pour s'opposer à la

Une fois de plus, Jérôme VIAUD dénonce cet arbitrage injuste et

aux conséquences graves pour Grasse comme pour toutes les communes françaises.

Les dispositions annoncées en la matière dans le Projet de Loi de Finances 2017 ajoutent encore au lourd fardeau que portent les communes. Jérôme Viaud vient de saisir les parlementaires du département en sollicitant de leur part qu'ils interviennent, à l'Assemblée nationale et au Sénat, et s'opposent aux dérives d'une loi de finances qui porterait un coup fatal aux finances de très nombreuses communes.



Assemblée Générale de l'Association départementale des Maires des Alpes Maritimes : Jérôme VIAUD appelle les élus azuréens à dénoncer la réforme de la dotation de solidarité urbaine.

« Poursuivre, conforter et actualiser les procédures pour juguler l'endettement »

En plein coeur de l'été, est paru le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de Grasse, de mars 2008 à mars 2014, par la précédente municipalité. On y souligne l'état préoccupant des finances grassoises et, notamment, l'incidence et la nature des emprunts contractés durant cette période.

Rendu public, ce rapport n'a pas manqué de susciter de nombreuses réactions et d'engendrer l'inquiétude de la part des Grassois.

Jérôme VIAUD ouvre pour nous le livre des comptes.

Vos réactions à la lecture de ce rapport

Comme on s'en doute, nous n'avons pas attendu de le recevoir pour agir. Dès l'installation du nouveau Conseil municipal, en avril 2014, nous avons mis en place les mesures nécessaires pour rétablir progressivement une situation que nous savions critique pour la Ville.

Ce qui est constaté dans ce rapport est juste mais ne tient pas compte du contexte dans lequel les emprunts structurés ont été contractés (!)

Quel est ce contexte ?

Difficile de résumer un historique aussi complexe.

Retenons en deux mots comment est née DEXIA, issue du rapprochement du Crédit communal de Belgique et du Crédit local de France, deux établissements au sérieux incontestable.

DEXIA s'est affichée comme une banque spécialisée, entre autres, dans les emprunts à destination des collectivités territoriales.

Ces emprunts, à taux très bas les premières années, ont permis à de nombreuses collectivités de financer d'importants travaux

Nous n'avons pas attendu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour prendre les mesures afin de rétablir la situation

d'équipements ou de rénovation. C'est ce qui s'est passé à Grasse.

Au total, près de 1500 collectivités ont eu recours à ces emprunts pour lesquels DEXIA se gardait bien d'informer ses clients sur les risques encourus en cas de hausse de la devise indexée au taux d'intérêt.

couragé ce procédé.

Ces contrats à taux variables étaient, baptisés "Tofix". Troublant, non ?

Contraints à une situation intenable, 200 collectivités ont assigné cette banque en justice : on ne peut imaginer qu'elles aient toutes ensemble été gérées par des incompetents. Je note encore qu'à la veille de sa recapitalisation (par la France et la Belgique pour 5,5 milliards d'euros) DEXIA bénéficiait d'excellentes notations (AA1) de la part de grands experts financiers. Je note enfin que l'Etat, réagissant aux gros titres de la presse (2), a créé, en 2013, la SFIL (société de financement local) suite à la faillite de DEXIA afin d'aider les collectivités locales victimes de ces emprunts.

Ne jugez-vous pas l'attitude des contractants un peu légère ?

Je n'ai pas à juger les décisions des uns et des autres.

Je note que les services financiers de l'Etat ont, à l'époque, en-

«Investir pour renforcer l'attractivité de la ville et relancer l'économie»

En mars 2014, vous êtes élu. Que décidez-vous ?

J'ai immédiatement confié une mission d'analyse globale de l'endettement communal au cabinet de Monsieur Gérard-Philippe RANSON, une référence au plan national pour son expertise en matière financière.

Comme l'a fait Grasse, près de 1500 collectivités ont contracté les emprunts toxiques proposés par la banque DEXIA

pour le futur et d'évacuer tout risque dans les emprunts passés.

- **La délégation de compétence en matière de gestion financière** m'autorisant à oeuvrer dans ce domaine - et que j'ai souhaité limiter aux règles internes de gouvernance fixées avec toutes les composantes du Conseil municipal.

Qu'a donné cette méthode ?

Nous poursuivions les actions en justice contre DEXIA lorsque nous avons appris que, pour bénéficier du fonds de soutien de la SFIL, obligation était faite d'abandonner nos poursuites.

C'est l'histoire du pot de terre contre le pot de fer. Nous comprenons que la bataille est perdue d'avance, que nous perdrons temps et argent, et qu'un arrangement est préférable à un long contentieux incertain de plusieurs années durant lesquelles nous aurions dû provisionner des remboursements aux taux contractuels usuriers.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai, j'ai proposé une méthode articulée autour de trois délibérations afin de poursuivre, conforter et actualiser les procédures mises en place par la majorité précédente pour juguler l'endettement.

Ces délibérations portaient sur : **- Un cadre strict de gestion de la dette** fixant des règles incontournables pour nos relations avec les banques afin de recourir uniquement à des emprunts sans risque

- **La constitution d'une provision pour risque** au titre des emprunts complexes.

J'ai le souvenir que cette méthode de travail, qui déjà porte ses premiers fruits, avait été saluée par le président du groupe opposant "Grasse à Tous Ensemble et Autrement" lequel avait jugé que le principe était bon.

Mais il a voté contre, tout comme son groupe filiale "L'Alternative". Comprenez qui pourra !

Nous avons donc négocié l'abandon du taux "toxique" transformé en taux fixe sans aucun risque. Dans cet esprit, j'ai sollicité un entretien avec Régis BAUDOIN, directeur du fonds de soutien à la SFIL. La ville a finalement pu compter sur une enveloppe totale de 12,4 millions d'euros au titre de ce fonds.

Aujourd'hui, quelle est la situation ?

Ce réaménagement permet à la fois une parfaite visibilité de notre échancier et une réduction conséquente des annuités de remboursement. Il conforte mon objectif de retour progressif à un endettement mesuré.

J'ajoute qu'en complément de ces tractations lourdes, longues et particulièrement complexes, nous avons obtenu d'un financement de 6 millions d'euros pour nos investissements futurs au taux plus qu'avantageux de 1,86% sur 20 ans. Les deux prochaines années vont nécessiter des efforts mais nous y arriverons.

Nous avons déjà sensiblement réduit la voilure en diminuant, par exemple, nos charges de fonctionnement (3 millions d'euros d'économie) en ne procédant pas, entre autres, au remplacement systématique des départs en retraite, en optimisant la gestion du parc auto et des logements de fonction et en réduisant les subventions aux associations quand cela nous semblait possible...

Autant d'actions qui redonnent un peu d'oxygène et permettent de pérenniser les réalisations promises aux Grassois.

Vos opposants vous reprochent de poursuivre ces réalisations

Sous prétexte d'une fausse prudence, ils sont attentistes et fatalistes tout en restant moralisateurs. Personnellement, j'ai toujours préféré l'action aux palabres.

Leur inertie est un frein pour la ville d'aujourd'hui et celle de demain.

Compte tenu des engagements pris de longue date, les projets comme Martelly ou la Médiathèque coûteraient bien plus cher à abandonner qu'à poursuivre. Mes opposants le savent mais se gardent de le dire. Il faut investir pour redynamiser la ville, relancer l'économie et favoriser le rayonnement de la commune. L'avenir est devant nous.

En conclusion...

Je le disais en introduction : le désengagement de l'Etat et la pression que le gouvernement fait peser sur les communes ne facilitent pas la tâche : les aides ont chuté de 3,5 millions d'euros

en trois ans alors que les prélèvements ont augmenté. Et c'est sans compter sur les coûts supplémentaires engendrés par les nouveaux rythmes scolaires, la reclassification des agents et l'état d'urgence.

Je connais des maires qui ont bénéficié de meilleures conditions pour leur premier mandat !

Quoiqu'il en soit, je n'ai pas peur des challenges et je tiens mes promesses.

Nous poursuivons notre action proactive en terme de gestion de dette en négociant les taux d'intérêt. Les premiers fruits de nos efforts sont là. Nous ne lâcherons rien.

Grasse et les Grassois méritent qu'on se batte pour un meilleur avenir.

Vers un retour à un endettement conforme à la norme nationale à l'horizon 2019-2020

(1) c'est-à-dire dont le taux d'intérêt, adossé en l'occurrence à l'évolution du franc suisse, pouvait varier.

(2) "Les dessous d'un scandale d'Etat"

Le Point - Janvier 2012

"Scandale Dexia : tous coupables !"

Capital - Février 2012

"Dexia : un scandale à 6 milliards pour les contribuables français" - France Culture - Juillet 2013

"Comment l'Etat tente d'échapper aux conséquences du scandale Dexia"

Le Monde - Novembre 2013

Questions, inquiétudes, éclaircissements sur les finances communales ?

Vous avez la parole !

NOM Prénom

Adresse

Vous souhaitez savoir :

.....

.....

.....

.....

Coupon-réponse à compléter et retourner à :

Monsieur **Jérôme VIAUD**, Hôtel de Ville, Place du Petit Puy - 06130 GRASSE